

SE FORMER AUX TECHNIQUES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL À DESTINATION DES ÉVALUATEURS

MODULE 1: LA FIXATION DES OBJECTIFS / INDICATEURS ET LES CRITÈRES

La loi 2019-828, du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique », prévoit notamment, dans son article 27, la suppression de la notation des agents à compter du 1er janvier 2021 et la mise en œuvre généralisée de l'entretien professionnel annuel. Cette évolution règlementaire va impacter considérablement la gestion de l'évaluation et ses différents impacts sur la gestion RH et des carrières des agents.

C'est la raison pour laquelle l'ANFH a souhaité un accompagnement pour une prestation de formation sur la thématique de l'entretien professionnel.

PUBLIC VISÉ :

- Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel, responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus

ORGANISÉ PAR :

EMS (Europe
Management Santé)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- En présentiel : 8 à 16 participants

En distanciel : 2 à 10 participants

DURÉE :

- 3h30 par module
Formations organisées en présentiel ou en distanciel

PRÉREQUIS :

- Il est recommandé au préalable de suivre les deux modules e-learning « Réglementation, enjeux et mise en œuvre de l'entretien professionnel.

OBJECTIFS

Objectif général

Acquérir des techniques spécifiques en lien avec les objectifs de l'entretien professionnel et les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

Objectifs spécifiques

- Identifier des objectifs individuels et collectifs ;
- Savoir mettre en œuvre les techniques de fixation et de négociation ;
- Définir les indicateurs associés ;
- Evaluer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Tests de positionnement, quiz

- Réflexion et travaux de groupe

- Cas pratique, situations professionnelles reconstituées, jeux de rôles

- Apports théoriques, schémas, articles

PROGRAMME

Analyser les pratiques professionnelles - Se positionner en tant qu'encadrant dans le management de ses équipes et le développement de leurs compétences

- Rappel sur les enjeux et les dispositifs de l'entretien professionnel, le côté de l'encadrant, le côté du collaborateur
- L'intégration du dispositif dans le management des ressources humaines
- La responsabilité de l'encadrant dans le développement des compétences de son équipe : objectif permanent

Fixer des objectifs et se préparer à les négocier : préciser le positionnement de l'évaluateur, le positionnement de l'évalué

- Les questions à se poser en préalable : des objectifs difficiles à atteindre
- Définir ce qu'est le projet professionnel, ce que sont les objectifs professionnels et personnels, objectif SMARTER
- Responsabiliser l'évaluateur en clarifiant les attentes de la hiérarchie et favoriser son développement individuel
- Susciter l'adhésion et l'implication de l'agent
- Choisir, pour l'évaluateur, une stratégie adaptée à chaque agent

Déterminer les indicateurs et les critères d'appréciation - Anticiper le déroulement et savoir réagir en toutes circonstances

- Les questions à se poser en préalable
- Objectiver et rendre mesurable un objectif en lui attribuant un indicateur pour vérifier si l'activité est réalisée ou non
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour susciter la prise d'initiative de l'agent
- Identifier les critères de résultats pour permettre d'apprécier l'atteinte des objectifs
- Déterminer ce qu'est une appréciation, ses limites, et ce qu'une appréciation n'est pas
- Adapter les critères selon les métiers et les faire valider
- Niveau d'implication de l'agent
- Prise d'initiative, Respect des consignes
- Les relations dans l'équipe, avec la hiérarchie, avec les patients, avec le public, l'évolution des comportements